



## Opti-Deposit

### Caractéristiques techniques

Opti-Deposit permet d'obtenir, en toute sécurité, un rendement intéressant et de garder l'argent disponible.

#### A qui s'adresse en priorité Opti-Deposit ?

---

Opti-Deposit est une formule d'assurance qui s'adresse en priorité aux épargnants soucieux de conférer un rendement appréciable à l'argent, tout en gardant cette épargne disponible.

#### Trois bonnes raisons de placer de l'argent dans Opti-Deposit

---

##### ■ Une disponibilité totale

A partir d'un versement initial de 1.250 EUR, l'accès est ouvert à Opti-Deposit. Ensuite, les versements ou retraits sont libres. Le montant des versements est laissé au choix.

##### ■ Deux taux garantis

Opti-Deposit propose un rendement attractif en offrant **2 taux d'intérêt bien distincts** :

- Un taux d'intérêt sur chaque **versement**, qui varie en cours d'année. Une fois le versement effectué, il bénéficie de ce taux jusqu'à la fin de l'année civile.
- Un taux d'intérêt sur l'**épargne** constituée les années précédentes. Ce taux est communiqué en début de chaque année civile. Il est fixe et garanti jusqu'à la fin de l'année.
- Une **participation bénéficiaire** peut également s'ajouter à ces deux taux. L'ensemble (taux garanti et participation bénéficiaire) forme le rendement annuel (3% en 2004).

##### ■ Des frais réduits

#### Une communication efficace pour Opti-Deposit

---

Avec **PhoneLife**, il est possible de consulter tous les jours entre 6 et 24 heures par téléphone le montant de l'épargne, le taux en vigueur pour les nouveaux versements ou demander des retraits sans aucuns frais. Il suffit de demander l'activation de ce service à la souscription d'Opti-Deposit.

PhoneLife  
078/15.78.96

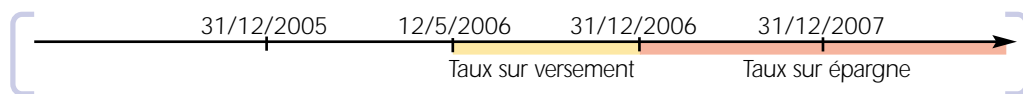


## Mécanisme des taux

- Imaginons un versement sur un contrat Opti-Deposit le 15 janvier 2005. Ce montant bénéficiera du taux sur versement jusqu'au 31 décembre 2005 et ensuite du taux sur épargne.



- Si un deuxième versement survient, par exemple le 12 mai 2006, il bénéficiera du taux sur versement en vigueur à ce moment-là et ce jusqu'à fin 2006. Ensuite, le taux d'intérêt sur épargne de 2007 sera d'application.



- Et ainsi de suite : chaque versement se verra de prime abord attribuer un taux sur versement avant de bénéficier, au début de l'année civile suivante, du taux sur épargne. Le taux sur épargne est susceptible d'évoluer chaque année.

## Un cadre fiscal privilégié

Il est possible de souscrire à une couverture décès s'élevant, durant les 8 premières années, à 130 % de l'épargne constituée. Ainsi, à aucun moment, un précompte mobilier ne grèvera les retraits pour autant que le souscripteur du contrat soit également l'assuré.

## Les modalités pratiques

Versements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1er versement : 1.250 EUR minimum</li> <li>• les suivants : au choix du souscripteur</li> </ul>
Retraits	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Minimum : 250 EUR si utilisation de <b>PhonLife</b>, sinon 1.000 EUR</li> <li>• Le solde du contrat doit être d'au moins 500 EUR.</li> </ul>
Frais	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de chargement d'entrée sur les versements</li> <li>• Pas d'indemnité de retrait</li> <li>• Indemnité de liquidation du contrat : 25 EUR</li> <li>• Actuellement, pas de frais de dossier à la souscription ni de frais de gestion mensuels</li> </ul>
Epargne moyenne	Si l'épargne moyenne de l'année civile n'atteint pas 5000 EUR (montant révisable annuellement), un intérêt de 0,75 % sera prélevé, sauf pendant l'année de souscription.

